



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N° DP 01.2024

Réf : LD

OBJET : Abonnement base documentaire multithématique et assistance juridique

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par Editions WEKA - 39 Boulevard Ornano, Immeuble Pleyad 1 93288 SAINT-DENIS Cedex,

Considérant la nécessité pour les services de la communauté de communes d'avoir accès à une base documentaire multithématique, à une veille juridique et métier ainsi qu'à une assistance juridique.

DECIDE de signer l'offre d'abonnement aux services juridiques (marchés publics, ressources humaines, aménagement du territoire, développement économique, finances...) qui comprend notamment l'accès aux ressources documentaires et aux modèles, aux fiches thématiques, à la veille juridique, à la ligne expert juridique proposé par Editions WEKA pour un montant global de 7 565,32€ HT soit 8 321,92€ TTC.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 09 JAN. 2024

Le Président,
Laurent HOURQUET

